

## Procès-verbal du Bureau du lundi 5 octobre 2020

---

**Présents :** Jean-Louis MAITRE, Marie-Paule PONTHEUX, Fabrice GRIMAUT, Christian VUILLAUME, Stéphane LAMBERGER, Arnaud RICHARD, Michel TROSSAT, Eddy LACROIX, Denis LEGRAND, Jérôme TOURNIER, Sylvie FAUDOT, Gisèle GHELMA, Bernard JOLY, Dominique MEAN, Corinne LINDA, David GUYOT, Mathilde CYROT-LALUBIN, Joël PAGET, Quentin PAROISSE, Marie-Odile MAINGUET, Yves MOUREY,

*Pierre-Alain BEAUFUMÉ – directeur général des services*

**Absent :** Bernard MONNIER,

Lieu : Salle des fêtes – Fontainebrux

---

### **Ordre du Jour :**

#### *Ordre du Jour :*

*Approbation du procès-verbal de la séance précédente*

#### **Administration générale**

*Admission en non-valeurs de titres de recettes*

*Association des Présidents des EPCI du Jura (APEJ) : adhésion*

*Présentation de l'ordre du jour du conseil communautaire du 8 octobre 2020*

#### **Questions diverses**

Le Président propose aux membres du bureau communautaire de valider le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 lors du bureau qui se déroulera le 26 octobre.

### **Administration générale**

#### **1. Admission en non-valeur**

Par courriel en date du 09/09/2020, Monsieur le Trésorier, après avoir mis tous les moyens possibles pour recevoir la totalité des sommes dues, demande à la CCBHS d'émettre un mandat afin de clôturer pour insuffisance d'actif les états des produits irrécouvrables, pour certains depuis 2013, suivants : facturation pour livres non rendus, pour participation aux journées accueil de loisirs extrascolaires, pour travaux du clos bacchus, pour un montant total de 11 584.36€.

Il est toutefois nécessaire de préciser que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune contrairement à la remise gracieuse qui éteint juridiquement la créance. Cette admission en non-valeur est une mesure administrative d'ordre budgétaire et comptable, prévue par la M14, et non un renoncement à toute poursuite juridique.

*Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation des demandes en non-valeur.*

## Délibération n° 2020-25

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

**-DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation des demandes en non-valeur :

→ n° 3524490233 pour un montant de 275.06 €

→ n°3756610833 pour un montant de 11 262.16 €

→ n° 3918870533 pour un montant de 47.14 €

Soit un total de 11 584.36 € ;

**-AUTORISE** l'émission de mandat au compte 6541 du budget général sous réserve que les crédits soient suffisants ;

**-PREND NOTE** que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune contrairement à la remise gracieuse qui éteint juridiquement la créance ;

**-PREND NOTE** que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les écritures de prise en charge en comptabilité des créances irrécouvrables ;

**-PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront ouverts par décision modificative et délibérée en conseil communautaire ;

**-AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

## **2 Association des Présidents des EPCI du Jura (APEJ) : adhésion**

### ***Missions :***

- être une instance d'information, de réflexion et de décision entre les acteurs élus du développement territorial du Jura, Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Jura,
- Promouvoir les EPCI à fiscalité propre et de contribuer à l'évolution des textes législatifs et réglementaires existants,
- Représenter les EPCI auprès des pouvoirs publics et de tout organisme intéressant leurs compétences,
- Fournir à ses membres toute information utile sur l'évolution du mouvement intercommunal et les pratiques de ses acteurs,
- Favoriser l'échange d'expérience et de projets pour ses membres et avec tous organismes intéressants leurs compétences,

-Participer à la représentativité des territoires jurassiens dans leur diversité et d'être un interlocuteur privilégié auprès des autorités de l'Etat, de la Région, du Département et des autres associations d'Elus de la Nation

**Création :** association créée le 28 septembre 2017 ? Date de publication le 6 octobre 2018

**Siège :** Chaussin

*Il est proposé d'adhérer à l'association des Présidents des EPCI du Jura (APEJ).*

#### Délibération n° 2020-26

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association des présidents des EPCI du Jura (APEJ) pour 2021 ;
- **PREND NOTE** que le montant de l'adhésion est de 500 € par an ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

#### Projet d'ordre du jour du conseil communautaire du 8 octobre 2020

Point sur l'ordre du jour du conseil communautaire :

**1 – Reprise délégation sur les représentants conseil communautaire : RAS**

**2 – Prise en charge contribution SDIS = la Clect qui définira le montant des Attributions (AC)**

**3 – Formation des élus = RAS**

**4 – Mise en place prime exceptionnelle = Prise en charge par le budget de la CCBHS**

**5 – Modification tableau des effectifs = RAS**

**6 – Décisions modificatives = RAS**

**6.1 – Admission en non-valeur : Délibération prise ce jour délibération n° 2020-25**

**6.2 et suivant... – DMAC pour GEMAPI : RAS**

**8 et suivants** (proposition des membres aux divers organismes) :

- **CNAS** = Pas de proposition
- **CDNPS** = Marie-Odile MAINGUET Titulaire et Arnaud RICHARD Suppléant
- **Office de Tourisme Jurabsolu** = Gisele GHELMA, Jérôme TOURNIER, Fabrice GRIMAUT, Corinne LINDA, Christian VUILLAUME, Jean-Louis MAITRE
- **Jurafaune** = Christian VUILLAUME

**9 PACTE** = fonds régional des territoires = aide à l'accompagnement sur l'instruction des dossiers. Aide de la CMA et de la CCI, alliés, pour faire des prestations aux CC. Notamment pour le recensement des entreprises, des besoins. Ingénierie financée par cette aide.

**10 Contrat d'apport prêts d'honneur :** *Commune de Bletterans, Initiative Jura avec Banque du Territoire, CCBHS = 20 k€ chacun.*

Quelles modalités de remboursement ? *A définir dans le contrat. Avis favorable de la commission Développement économique et numérique du territoire.*

Sur programme d'aide CD39 = *possibilité d'avoir DETR, Commune, CCBHS chacun 25% et le CD39. Si pas accord CC, alors DETR 33%, CD39 33 % et commune 33% - période sur 2020 et 2021. Pas de budget pour la CCBHS sur ce dossier. Et nécessite un débat sur les critères indépendamment*

**11 Commerce de Passenans :** *Fonds de concours de 50% des dépenses HT. Evolution financière, et surtout, les commerçants ne sont plus disponibles. La commission développement économique et numérique du territoire indique qu'il sera versé en cas de nouveaux porteurs de projet. Et demande une rencontre du maire pour voir si cela peut se faire pour un autre projet.*

Michel TROSSAT indique que le dossier n'est pas viable financièrement. L'office du commerce doit faire de la publicité.

Fabrice GRIMAUT explique qu'il faut soutenir ces projets dans les villages, pour les commerces. Donc il faut relancer l'office de commerce et développer cette question.

Stéphane LAMBERGER indique qu'il faut se battre pour maintenir et développer le commerce sinon, les villages se meurent.

**12 Boulangerie Chaumergy :** Il y a un loyer de 700 € HT (soumis) pour une surface de 178 m<sup>2</sup>

**13 SITE ODO =** Suite à une demande de M Vuillaume, il est rappelé que l'artisan qui acquerra ces locaux n'a à ce jour aucun ouvrier. Toutefois, son projet pourra être de se développer s'il le souhaite. Monsieur Vuillaume s'étonne du prix demandé même si ce dernier correspond à l'évaluation des domaines moins le coût des quelques travaux à réaliser ; Une information supplémentaire sera donnée concernant le projet de réinstallation des équipes vertes dans d'autres locaux sur le même site ODO.

**14 Conventions de mise à dispo OT =** *Cela correspond à une régularisation sur l'année 2020*

**15 Chargé de mission Œnotourisme =** Dans le cadre de la mise en place d'une « cité des vins », il serait nécessaire d'animer cet équipement par le biais d'un chargé de mission qui devra accompagner le développement d'une politique d'œnotourisme.

**16 Renouveau de la convention MHS :** Suite à la question de Marie-Odile MAINGUET sur la présentation de la Bresse au sein de la MHS telle qu'elle était prévue dans le projet précédent (avant le projet de la cité des vins), il est expliqué que cette présentation sera revue en 2021 dès lors qu'on saura avec exactitude ce qu'on présentera dans la MHS et comment le projet « opération grand site » (OGS) pourra intégrer cette approche « paysage » de notre territoire.

## Questions diverses

- **Maison médicale de Bresse haute Seille, située à Bletterans :** Une rencontre avec les médecins à l'origine de ce projet a été organisée. Au-delà des questions relatives au planning de réalisation des travaux et à leur coordination, un point d'information a été donné sur l'existence du projet identique à Montmorot. Ces deux projets sont menés de front (Montmorot et Bletterans) afin de répondre aux besoins médicaux du secteur. Une patientèle située sur le bassin de vie de Lons-le-Saunier vient consulter sur Bletterans ce qui peut poser des difficultés pour accueillir les patients situés sur le territoire de la communauté de communes. Ces deux projets auront donc vocation à rééquilibrer l'offre de soins sur le territoire de la CCBHS.
- **RDV avec des organisations représentatives des professionnels de la route :** Compte tenu de la multitude de travaux actuellement sur le secteur élargi de Bletterans, il s'avère qu'un manque de coordination existe en termes de police de la circulation. Les déviations mises en place sont parfois peu pertinentes au regard des gabarits des véhicules et des routes. Une communication plus précise en amont auprès de ces professionnels et auprès des communes limitrophes doit être faite afin de faciliter l'acceptation du report de trafic durant quelques semaines. La concertation pourrait être menée par la CCBHS.

Marie-Odile Mainguet demande s'il ne serait pas intéressant de créer sur le territoire un office foncier car des Bureaux d'études cherchent des parcelles pour lotissement. Monsieur le Président répond qu'il faut revoir cette question dans le cadre de la réflexion sur le PLUI et éventuellement avec l'établissement public foncier départemental.

**Recrutement d'un ASVP sur 15h maxi :** Monsieur le Maire de Bletterans signale que la commune de Bletterans recrute un salarié ASVP à temps partiel (15h) ; Si cela intéresse d'autres communes, une mutualisation peut être imaginée afin de recruter un agent à temps complet. Une information sera faite à toutes les communes via la CCBHS.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

**Le Président,**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRESSE HAUTE SEILLE  
1 place de la Mairie  
39140 BLETTERANS  
☎ 03.84.44.46.80  
**Jean-Louis MAITRE**